Le respect de vos droits est l'une de nos priorités

Commission des usagers

Centre Hospitalier Le Cateau-Cambrésis

Conformément à la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé et au décret du 1er juin 2016 relatif à la Commission des Usagers, une Commission des usagers a été mise en place au sein du Centre Hospitalier du Cateau-Cambrésis.
La Commission des Usagers permet de faire le lien entre l'établissement et les usagers. Elle joue un rôle essentiel dans la mise en oeuvre des mesures contribuant à améliorer votre accueil et celui de vos proches ainsi que votre prise en charge. Elle doit, en outre, veiller au respect de vos droits. Dans le cadre de ces missions, elle peut être amenée à examiner vos plaintes ou réclamations.

Composition

Président	M. le Docteur Buziau
Vice-Présidente	Mme Minne
Direction de l'établissement	M. Legros et par délégation Mme Minne

Membres obligatoires

Médiateur médecin titulaire	M. le Docteur Buziau
Médiateur médecin suppléant	Mme le Docteur Hamrit
Médiateur non médical titulaire	Mme Brulé
Médiateur non médical suppléant	M. Cymerman
Représentants des usagers titulaires	M. Bauduin et M. Levent

Membres facultatifs

Président de la CME*	M. le Dr Colella
Vice-Président de la CME*	M. le Dr Lhors
Représentant de la CSIRMT titulaire	Mme Lodato
Représentant de la CSIRMT** suppléant	En attente
Représentant du Comité Social d'Etablissement	Mme Langlet
Représentant du Comité Social d'Etablissement suppléant	Mme Quinchon
Représentant du Conseil de Surveillance titulaire	M. Collin
Représentant du Conseil de Surveillance suppléant	Mme Clerc
Coordinateur de la gestion des risques associé aux Soins	Dr V. Colella

Participants aux séances, avec voix consultative

Représentant de la politique Qualité	Mme Rana
Aumônier	Mme Fleury
Relations avec les Usagers	Mme Davoine Tel: 03 61 56 01 52 Mail: relationsusagers@ch-lecateau.fr

Pour nous contacter

M. Bauduin
bertrand-bauduin@orange.fr

M. Levent
ec59360@orange.fr

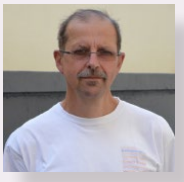

* Commission médicale d'établissement ** Commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-technique